

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 14 AVRIL 2015, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Madame Sophie Bourassa, conseillère d'Otterburn Park
Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Patrick Girouard, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Réal Picotte, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Daniel Tétrault, conseiller, substitut de Saint-Jean-Baptiste

Étaient absents :

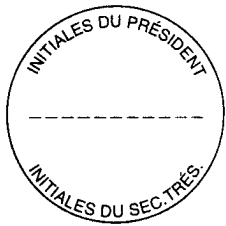
Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Claude Lebeuf, conseiller, deuxième substitut de McMasterville
Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Règlement d'emprunt 13-03 - refinancement
Règlement d'emprunt 24-14 - financement
7. Mandat d'un vérificateur pour l'année 2015
8. Soumission pour l'achat d'une camionnette ½ tonne
9. Dépôt des indicateurs de gestion 2014
10. Rapport annuel d'exploitation 2014
11. Consommation d'eau pour le mois de mars 2015
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 36 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

15-04-023

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sophie Bourassa
APPUYÉ PAR Madame Magalie Joncas

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

15-04-024

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015

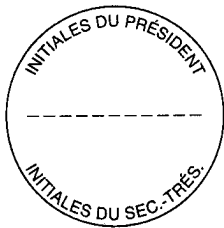
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 15-042 05-03-15 Lettre de MADAME CÉLINE C. VINCENT, directrice de courtage, LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE ROUVILLE INC., dénonçant un contrat de sous-traitance avec Coffrage Alliance ltée et Allia Infrastructures inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-043 05-03-15 Lettre de MADAME MARYEVE BEAUPRÉ, directrice de courtage, VRAC ROUVILLE, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Coffrage Alliance ltée et Allia Infrastructures inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-044 11-03-15 Lettre de MADAME MARIE RINFRET, présidente, COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE, nous rappelant que les employeurs inscrits au fichier des autorités publiques doivent produire la *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* tous les ans. La date limite est le 1^{er} septembre pour 2015.
- 15-045 11-03-15 Lettre de MADAME LOUISE LABRÈCHE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2015-03-56 nommant madame Lyne Leblanc à titre de substitut pour représenter la municipalité de Sainte-Madeleine à la Régie.
- 15-046 11-03-15 Lettre de MADAME VANESSA QUESSY, LES PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC., amendant un contrat de sous-traitance avec Coffrage Alliance ltée dénoncé précédemment dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-047 13-03-15 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances ordinaires tenues par le Régie le 20 janvier 2015 et le 10 février 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- 15-048 18-03-15 Constat d'infraction numéro 326043, VILLE DE BELCEIL, pour une infraction commise le 23 février 2015, soit que la Régie a laissé un employé conduire un véhicule dont le chargement n'était pas solidement retenu de manière à ce qu'aucune partie de celui-ci ne puisse se déplacer.
- 15-049 20-03-15 Lettre de MONSIEUR DOMINIC MUGGEO, président, QAT (Qualité Air Totale), dénonçant un contrat de sous-traitance avec Leprohon inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-050 20-03-15 Lettre de MONSIEUR MICHEL ARSENAULT, directeur administratif, ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Allia Infrastructures inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-051 23-03-15 Réception d'une copie conforme d'une lettre de MONSIEUR NAREG MALKHASSIAN, département de comptes, AERZEN CANADA INC., expédiée à Coffrage Alliance ltée, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Plomberie Brébeuf inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-052 25-03-15 Lettre du CENTRE DE COTISATION, COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, nous informant que notre nouveau taux de versement périodique s'établit maintenant à 1,52 \$.
- 15-053 26-03-15 Lettre du CENTRE DE COTISATION, COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, nous transmettant notre avis de recalcul du taux personnalisé 2015.
- 15-054 30-03-15 Lettre de MONSIEUR BENOIT DUBORD, CPA, CA, fixant à 6 700 \$, taxes en sus, ses honoraires pour la vérification de la Régie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.
- 15-055 01-04-15 Réception d'une copie conforme d'une Lettre de MONSIEUR MARC BILODEAU, gestionnaire d'ingénierie de projets, TROJAN TECHNOLOGIES, expédiée à Coffrage Alliance ltée, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Plomberie Brébeuf inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).

15-04-025

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 15-04, du chèque numéro 17723 au chèque numéro 17782, du paiement EDI12972 au paiement numéro EDI13066 pour un montant total de 1 975 575,23 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

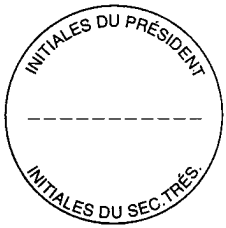
ADOPTÉE

POINT 6. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 13-03 – REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 24-14 – FINANCEMENT

15-04-026

Résolution d'adjudication

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 13-03 et numéro 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 avril 2015, au montant de 10 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,40200	555 000 \$	1,25	2016	2,44022 %
		568 000 \$	1,35	2017	
		581 000 \$	1,45	2018	
		594 000 \$	1,55	2019	
		3 854 000 \$	1,70	2020	
		4 248 000 \$	2,50	2025	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,16000	555 000 \$	1,25	2016	2,44783 %
		568 000 \$	1,30	2017	
		581 000 \$	1,40	2018	
		594 000 \$	1,50	2019	
		3 854 000 \$	1,60	2020	
		4 248 000 \$	2,50	2025	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 400 000 \$ de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

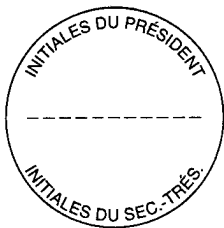
ADOPTÉE

15-04-027

Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 10 400 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
13-03	2 750 000 \$
24-14	2 550 000 \$
24-14	5 100 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 10 400 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 avril 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELŒIL, QC
J3G 4G7

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la présidente et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

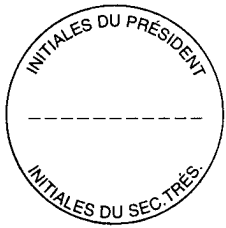
15-04-028

Résolution de courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 400 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 13-03 et 24-14, la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 28 avril 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 13-03 et numéro 24-14, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

dix (10) ans (à compter du 28 avril 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 24-14, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

15-04-029

POINT 7. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE le mandat d'un an avec le vérificateur, Monsieur Benoît Dubord, s'est terminé avec la vérification de l'année 2014;

ATTENDU QUE monsieur Dubord a déposé une proposition de service pour le prochain exercice financier, soit l'année 2015;

ATTENDU QUE le coût pour la vérification de l'an 2014 était de 5 100 \$;

ATTENDU QUE la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2015 est de 6 700 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

ET RÉSOLU de retenir les services de monsieur Benoît Dubord à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 6 700 \$ pour l'exercice financier 2015, taxes en sus.

ADOPTÉE

15-04-030

POINT 8. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre (4) entreprises de la région;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme au document d'appel d'offres, lesquelles soumissions ont été ouvertes le 9 mars 2015 à 14 h dont les résultats sont les suivants, taxes incluses :

Ostiguy Ford inc. :	39 585,89 \$
P.E. Boisvert Auto ltée :	38 748,87 \$

EN CONSÉQUENCE

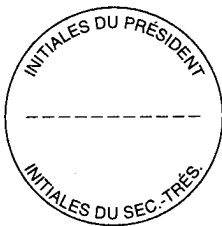
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU

QUE le contrat numéro 2015-02 pour l'achat d'une camionnette ½ tonne soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert inc., d'une somme de 38 748,87 \$ taxes incluses;

QUE la présidente ou le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 9. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Le directeur général dépose les indicateurs de gestion 2014.

POINT 10. RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2014

Le rapport annuel d'exploitation 2014 est joint au présent point.

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE MARS 2015

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de mars 2015 sont joints au présent point.

POINT 12. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

15-04-031

POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

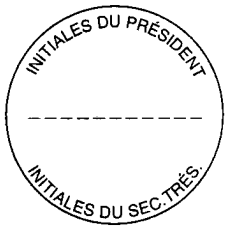
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 56 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Danielle C. Meunier
présidente



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

